Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 50 (1953)
Heft: 4

Rubrik: Le jardin de l'abeille

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE JARDIN DE L'ABEILLE

Causette avec mes abeilles

Janvier 1953

Mes petites avettes, troublerai-je votre quiétude et votre repos hivernal, si je crois devoir vous annoncer que, fort probablement, vos compagnes de la plaine et des bas coteaux viendront s'installer tout près de vous, au printemps prochain, et que, par les beaux jours de mai, il vous sera loisible de fraterniser avec elles sur les fleurettes fraîches épanouies de la montagne ? Vos sœurettes d'en bas ont tant souffert, il y a trois ans, quand les motopompes et l'hélicoptères déversaient sur la campagne d'affreux poisons que, j'espère, vous les accueillerez aimablement sur votre patrimoine ; elles prendront leur envol vers des horizons nouveaux, elles revifieront leurs sacs trachéens au souffle purifié des glaciers, quittes à gagner quelques rhumes de stigmates, à faire diète plus souvent qu'à leur habitude, à voir les reines ralentir leur travail générateur ou les butineuses, surprises par le froid, périr dans un cercueil de neige fraîchement tombée.

Tout cela peut arriver, car le 17 octobre dernier, une large coalition s'est formée en Valais pour crier : « Mort au hanneton, ce gros coléoptère dégoûtant, et à son ver blanc dévastateur ! »

Va-t-on assister cette année à une nouvelle vaste campagne publicitaire en faveur des découvertes de la Science mises au service de l'agriculture, et Dieu sait avec quel touchant désintéressement ?

On affirmera peut-être que le Gésarol à 2 % tue le hanneton, mais qu'il est inoffensif pour l'abeille...

D'où vient cette hostile méfiance qu'on a manifestée contre les apiculteurs ? Car les visites préalables au traitement n'avaient d'autre but que d'empêcher des réclamations injustifiées. Précaution heureuse d'ailleurs qui a servi loyalement les deux parties en cause : traitants et apiculteurs. Se renouvellera-t-elle ? On peut en douter. Les apiculteurs auxquels, semble-t-il, incombera tout le fardeau de la preuve des dégâts qu'ils auront à subir, auront soin de prendre en temps utile toutes dispositions nécessaires.

Après le traitement de 1950, un ou des experts furent désignés sans l'assentiment des apiculteurs ; leurs rapports, gardés dans le secret, rendirent impossible toute contre-expertise.

Les offices sanitaires sont-ils bien qualifiés pour s'ériger en taxateurs ? En quel nom ? Font-ils profession d'élevage ou de commerce d'abeilles où les mouchiers trouvent de quoi reconstituer le cheptel vivant de leur apier dévasté ?

Les organisations apicoles vont-elles encore se croiser les bras dans l'expectative, sans marquer la moindre offensive pour percer le mystère qui a tenu les lésés dans une vive anxiété au sujet des indemnisations de leurs pertes ?

Verra-t-on cinq traitements successifs à Grimisuat, tandis que les hannetons pullulent librement dans les chênaies à la Giete d'Ayent ?

Les apiculteurs vont-ils écouter dévotement les promesses qu'on ne traitera ni sur les arbres à fleurs ni pendant les heures de butinage, sans rien savoir des consignes données aux équipes des opérateurs ?

En tant que contribuables de leur commune, les apiculteurs payent leur impôt et leur contribution à l'« Action hanneton ». Serait-il équitable qu'ils ne soient pas indemnisés de leurs risques, tracas et pertes ?

Et quelle sera la part attribuée aux apiculteurs montagnards, si on les oblige à partager leur récolte avec les plainiers « hannetonnés » ?

Mais, si les ruchers sont déplacés, quel soulagement ! Plus de visites intempestives en avril, plus besoin des quatre allumettes par ruche, plus d'entrées obturées le jour annoncé au petit bonheur avant ou après le passage des opérateurs ; plus de surveillance autour des ruchers où les abeilles rentrent laborieusement à pied ; plus de téléphones, télégrammes, lettres recommandées à date fixe, enquêtes, informations, soucis, impatiences... Apiculteurs et surveillants pourront s'accorder un large répit jusqu'à la fin des traitements...

Cependant, mes braves avettes, avant de vous agiter en bruissement révolutionnaire, attendez confirmation de la nouvelle.

M.

Plantes mellifères et pollinifères

L'Hellébore fétide

Le mois dernier, je vous ai décrit les pétales de l'Eranthe d'hiver, pétales qui, chez cette fleur, se sont avec le temps transformés en de véritables nectaires. Sous forme de petits gobelets plus ou moins développés, nous avons vu que ces nectaires se rencontrent chez toutes les espèces que groupe la famille des Renonculacées. Chez le genre Hellébore, cet organe se présente sous la forme d'un tube ouvert au sommet et fermé à la base, le tube étant lui-même rattaché au réceptacle floral par un petit pédoncule.

Dans l'Antiquité, l'Hellébore fétide (Helleborus foetidus) était considéré comme possédant la vertu de guérir la folie ; aussi n'est-il pas étonnant de voir le peuple lui donner de charmants surnoms. Pied de Griffon, Rose de serpent, Mors-cheval, Patte d'ours, désignent en effet cette espèce chère au grand La Fontaine : chacun connaît la délicieuse fable « Le lièvre et la tortue ». Helleborus foetidus, plante très vénéneuse à odeur désagréable, à saveur âcre, amère et brûlante,

possède des propriétés purgatives reconnues, propriétés qui ne sont toutefois plus utilisées par la médecine moderne. Pour l'apiculteur, cette fleur est certainement très intéressante, car on observe toujours sur elle une très grande animation : l'abeille y trouve à la sortie de l'hiver du miel et du pollen de couleur gris-bleu.

L'Hellébore fétide

L'Hellébore fétide est une plante de 30 à 60 cm. de hauteur, très singulière par ses feuilles pédalées, c'est-à-dire à pétiole bifide portant des segments à deux ramifications principales. Le long de sa tige un peu ligneuse, marquée à la base par de nombreuses cicatrices, les feuilles, non opposées, présentent toute une série de transitions : les inférieures ont une gaine courte, un long pétiole, le limbe divisé en folioles (on compte de trois à neuf folioles) allongées et denticulées en scie ; les moyennes ont une gaine plus développée, un pétiole et un limbe plus petits ; enfin, les supérieures sont réduites à une gaine ovale, non divisée ou parfois surmontée de quelques lobes étroits. Chaque feuille subsiste plus d'une année avant de tomber et de laisser sur la tige les cicatrices signalées plus haut. La plante est ainsi feuillée toute l'année. Helleborus foetidus n'est pourtant pas une espèce vivace, c'est une plante pérennante qui ne fleurira ordinairement qu'une seule fois, ceci entre la quatrième et la neuvième année de son existence. Durant l'été qui suivra cette floraison unique, la plante périra ; parfois sa tige souterraine émettra alors quelques bourgeons de remplacement qui donneront de nouveaux plants. Les fleurs nombreuses (quarante à soixante), situées à l'extrémité de

longs pédoncules arqués, se développent déjà durant l'hiver ; la teinte jaunâtre de l'inflorescence se détache alors sur le vert-foncé des feuilles. Quelques rayons de soleil, et les sépales verdâtres, ourlés de rose ou de rouge, s'ouvrent. Ces sépales pétaloïdes, convergeant en cloche, persistent après la floraison. Ils entourent alors moins étroitement les quelques carpelles renfermant de nombreuses graines. La corolle, beaucoup plus petite que le calice, est formée par cinq à dix pétales nectarifères ; ces derniers sont de même couleur que les sépales et protègent huit à dix étamines à filet très allongé.

L'Hellébore fétide préfère les terres rocailleuses calcaires, mais prospère aussi très bien sur d'autres terrains. C'est un habitant commun de nos forêts, rochers et coteaux. En montagne elle ne s'élève en général guère à plus de 1500 m. Toutefois au Valais, on la trouve encore à l'altitude de 1800 m. et dans nos Alpes vaudoises, elle a été signalée à 1700 m. Suivant l'exposition et sa situation, cette espèce fleurit de janvier à mai.

R. RUEGGER.

RAPPORTS CONFÉRENCES - CONGRÈS

RAPPORT

sur l'activité de la caisse d'assurance vol et déprédations ainsi que sur celle de l'assurance responsabilité civile de la Société romande d'apiculture en 1952

A. **Vol et déprédations.**

Sinistres annoncés	9
Sinistres dont les auteurs ont été retrouvés par la police cant.	2
Sinistres couverts par l'assurance	3
Sinistres non couverts par l'assurance	4

Des 5 cas, 3 se sont produits dans le canton de Vaud, et les deux autres dans celui du Valais.

B. **Responsabilité civile**

Sinistres annoncés	19
Non couverts par l'assurance	4

Les 15 cas qui ont été indemnisés par la société d'assurance « La Winterthur » auprès de laquelle la société romande d'apiculture est réassurée, se sont produits dans les cantons suivants :

Valais	1
Fribourg	3
Neuchâtel	4
Genève	1
Jura	6